

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Amendement des annexes

Propositions d'amendements à l'Annexe I et à l'Annexe II

COMMENTAIRES DES INTERLOCUTEURS OFFICIELS

1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
2. À la réception des deux soixante propositions selon l'Annexe 1 du document CoP17 Doc. 88.1, et conformément aux dispositions de l'Article XV, paragraphes 1 a), 2 b) et 3 c), de la Convention, le Secrétariat a consulté les organismes intergouvernementaux compétents pour les espèces marines au sujet des amendements proposés pour les espèces marines. Ces organismes sont : le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes (CRFM), l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain (OSPESCA), la Commission pour la conservation des ressources marines vivantes de l'Antarctique (CCAMLR), la Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT), la Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture d'Amérique latine et des Caraïbes (COPESCAALC), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), le Comité des pêches pour l'Atlantique Centre-Est (CECAF), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), la Commission interaméricaine pour le thon tropical (IATTC), la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT), le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), l'Organisation latino-américaine pour le développement de la pêche (OLDEPESCA), la Commission des pêches de l'Atlantique Nord-Est (CPANE), l'Organisation des sciences de la mer pour le Pacifique Nord (PICES), la Commission des mammifères marins de l'Atlantique Nord (CMMAN), l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO), la Communauté du Pacifique (CPS), la Commission des pêches pour le Sud-Ouest de l'océan Indien (CPSOOL), l'Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (ORGPPS), la Commission Sous-régionale des Pêches (CSRP), le Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO), et la Commission des pêches du Pacifique Centre-Ouest (WCPFC).
3. Conformément aux dispositions de la résolution Conf. 10.13 (Rev. CoP15), *Application de la Convention aux essences forestières*, paragraphe b) de la partie intitulée *Concernant les organisations internationales*, le Secrétariat a sollicité l'opinion de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), de la FAO et de l'Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur la proposition d'amendement qui concerne les essences forestières.
4. Les recommandations du Secrétariat sur les amendements proposés pour les espèces marines et pour les espèces produisant du bois prennent pleinement en compte les commentaires reçus suite aux consultations mentionnées ci-dessus.
5. Le texte *in extenso* des commentaires envoyés par les organisations intergouvernementales en réponse à la demande de commentaires du Secrétariat figurent, dans la langue dans laquelle ils ont été soumis, en annexe au présent document.

Annexe 1 Commission pour la conservation de la faune et la flore marines de l'Antarctique (CCAMLR)

Annexe 2 – Commission pour la conservation du thon rouge du Sud (CCSBT)

Annexe 3 - Commission des pêches intérieures et de l'aquaculture d'Amérique latine et des Caraïbes (COPESCAALC)

Annexe 4 – Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS)

Annexe 5 – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Annexe 6 – Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM)

Annexe 7 – Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)

Annexe 8 - Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)

Annexe 9 – Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Annexe 10 – Commission des mammifères marins de l'Atlantique Nord (NAMMCO)

Annexe 11 – Organisation régionale de gestion des pêches du Pacifique Sud (ORGPPS)

Annexe 12 – Commission des pêches du Pacifique occidental et central (CPPOC)

Annexe 13 – Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest (COPACO)